ELEVAGE DE L'ANCIENNE PEUPLERAIE

10130 MONTIGNY LES MONTS
Tél. : 03 25 42 10 72

HORAIRES

Lundi:9h00 11h00 **Fermé après midi**
Mardi:9h00 12h00 14h00 18h00
Mercredi:9h00 12h00 **Fermé après midi**
Jeudi:9h00 12h00 14h00 18h00
Vendredi:9h00 12h00 14h00 18h00
Samedi:9h00 18h00
Fermé dimanches et jours fériés

CONTRAT DE RESERVATION

Cadre à remplir par le propriétaire de l'animal (une feuille par animal)

O Chien **O** Chat

Nom : …….
Race : …….
Sexe : **O** M **O** F Dernière chaleur le ……
Né(e) le : ……
Tatouage n° ……. : **O** Oreille **O** Cuisse
Puçage n° : ……
Poids : ……..
Vaccinations :

CHIENS	CHATS
Carré le :…….	Typhus le : ……...
Toux de chenil le : ……	Coryza le : ……...
Hépatite le : …….	Leucose le : ……
Leptospirose le : ……..	Chlamidiose le : ……..
Parvovirose le : …….	
Rage le : …….	

Propriétaire : ……..

Adresse : …….
……..
Code postal et ville : ……
……..

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom : …….
Adresse : …….
…….
Code postal et ville : ……
……
Téléphone : ……

Cadre réservé à la pension

Entrée le : ……..
Sortie prévue le : ……
Durée prévue du séjour : ……jours à 14,00 € /j= ……..
TOTAL 1 à verser (50% à la réservation et 50% à l'entrée de l'animal) : ……
Jours supplémentaires : ……..jours à 14,00 €/j= ……
Frais supplémentaires vétérinaires : ……
Frais supplémentaires divers : ……
TOTAL 2 supplémentaire à régler à la sortie de l'animal : ……

TOTAL 3 du séjour en pension : ……..

Acompte de 50% versé à la réservation le …… pour un montant de ……..
O Chèque **O** Espèces
Solde du total 1 versé à l'entrée de l'animal le ……. pour un montant de ……..
O Chèque **O** Espèces
Solde du total 2 versé à la sortie de l'animal le ……. pour un montant de ……..
O Chèque **O** Espèces

Signature du propriétaire (« **lu et approuvé recto verso** »)

Signature du responsable de la pension

Ch. LAURENCEAU

RÉCAPITULATIF RÈGLEMENT PENSION

L'animal doit être tatoué ou pucé - 5 vaccins (cités ci-dessus) obligatoires en cours de validité - Carnet de santé exigé - Sous la responsabilité entière du propriétaire des jouets pourront être apportés ainsi que la literie propre pour l'animal .

- **La première journée est due quelle que soit l'heure d'arrivée de l'animal.**
- **Le jour de départ est obligatoirement facturé si l'animal repart après 15h.**

Un versement de 50% doit être effectué à la réservation et le solde à l'entrée de l'animal, sans réservation, la totalité est à régler à l'entrée de l'animal - Les jours et frais supplémentaires sont à régler au départ de l'animal - Tout animal non repris de la pension (en pension non payée), quinze jours après la date de départ prévue dans le contrat sera considéré comme abandonné .Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire auprès de la gendarmerie.

LA SIGNATURE DE CE CONTRAT VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE LA PENSION JOINT A CE DOCUMENT

TARIFS CHIENS : 14,00 euros par jour avec repas (+ 2,00 euros pour les boxes chauffés l'hiver)
TARIF CHATS : 9,00 euros par jour avec repas (+ 2,00 euros pour les boxes chauffés l'hiver)